

Type de rémunération

Le revenu annuel moyen à temps plein selon l'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada de 2011 est de **20 834 \$**.

Type de rémunération des travailleurs autonomes

66 % des travailleurs autonomes ont des commissions sur la vente de produits et représentent en moyenne **22 %** de leur revenu total.

Type de rémunération des salariés

17 % salaire à l'heure seulement ↑ 3 %
9 % salaire à l'heure et commission sur les services ↓ 2 %
32 % salaire à l'heure et commission sur les produits
39 % salaire à l'heure et commissions sur les services et produits ↑ 7 %



Les salariés recevant une commission sur les services

67 % affirment qu'elles représentent 30 % et moins de leur revenu
5 % affirment qu'elles représentent 31 % et plus de leur revenu
6 % ne reçoivent aucune commission

Avantages sociaux accordés aux salariés (en moyenne 79 % en reçoivent ↓ 10 %)

68 % en rabais sur les soins ↓ 9 %
67 % en rabais sur les produits ↓ 19 %
57 % en formations gratuites ↓ 14 %
32 % en services gratuits ↓ 22 %
18 % aucun bénéfice offert ↑ 8 %

58 % en moyenne des clients laissent un pourboire

Chiffre d'affaires des entreprises

Travailleurs autonomes

52 % moins de 50 000 \$
7 % de 50 000 \$ à 99 999 \$
4 % de 100 000 \$ à 249 999 \$
37 % ont refusé de répondre

Employeurs

12 % moins de 50 000 \$ ↑ 2 %
20 % de 50 000 \$ à 99 999 \$ ↑ 6 %
10 % de 100 000 \$ à 249 999 \$ ↓ 15 %
0 % de 250 000 \$ à 499 999 \$ ↓ 17 %
5 % de 500 000 \$ à 999 999 \$ ↓ 6 %
2 % 1 000 000 \$ ou plus ↓ 1 %
42 % ont refusé de répondre ↑ 23 %

Les ressources informatiques

On note une très forte croissance du recours aux diverses technologies entre 2013 et 2016 particulièrement chez les travailleurs autonomes.

Outils les plus utilisés

Réseaux sociaux

68 % par les travailleurs autonomes ↑ 40 %
87 % par les salariés
74 % par les employeurs ↑ 27 %

Internet

50 % par les travailleurs autonomes ↓ 15 %
77 % par les salariés
72 % par les employeurs ↑ 5 %

Le site Web de l'entreprise

33 % par les travailleurs autonomes ↑ 10 %
77 % par les salariés
55 % par les employeurs ↓ 2 %

Logiciels (comptabilité, gestion de rendez-vous, fiches clients)

29 % des travailleurs autonomes ↑ 12 %
73 % des salariés
49 % des employeurs ↑ 28 %

Envois de courriels aux clients

25 % par les travailleurs autonomes ↑ 7 %
61 % par les salariés
50 % par les employeurs ↓ 8 %

Les services offerts

41 % offre exclusivement des soins esthétiques
38 % offre des services en coiffure
37 % offre des services en massothérapie



Les services complémentaires offerts sont :

✦ Massothérapie pour **61 %** des répondants
✦ Coiffure pour femmes pour **60 %** des répondants
✦ Coiffure pour hommes pour **58 %** des répondants
✦ Pose d'ongles pour **58 %** des répondants
✦ Soins du corps pour **55 %** des répondants

La norme professionnelle

La norme professionnelle est l'ensemble des 6 compétences essentielles à la pleine maîtrise du métier d'esthéticienne ou d'esthéticien.

Elle a été lancée en 2015 accompagnée de nouveaux outils d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) et de nouveaux outils de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO).

Principaux avantages de la norme

✦ Obtenir un certificat de qualification professionnelle
✦ Doter la profession de standards d'excellence
✦ Améliorer la qualification de la main-d'œuvre
✦ Valoriser le métier
✦ Structurer l'intégration de la relève

Le PAMT

Le tout nouveau programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) s'inscrit dans une suite logique au programme d'études conduisant au DEP. Cet excellent outil d'intégration favorise le développement et la reconnaissance des compétences maîtrisées en milieu de travail.

Au 31 mars 2017, 35 ententes étaient conclues avec Emploi-Québec pour l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle signé par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

La RCMO

Le développement de la norme professionnelle a aussi conduit au développement d'outils permettant la reconnaissance des compétences des esthéticiennes et esthéticiens expérimentés.

Ce processus permet à ceux-ci de démontrer leur pleine maîtrise des compétences essentielles de la norme professionnelle et d'obtenir un certificat de qualification professionnelle signé par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.



COMITÉ SECTORIEL
DE LA MAIN-D'ŒUVRE
DES SERVICES
DE SOINS PERSONNELS

SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC

Conception graphique : oblik.ca

514 844-3020
1 866 682-6040
soinspersonnels.com

Avec l'aide financière de :



Commission
des partenaires
du marché du travail
Québec



COMITÉ SECTORIEL
DE LA MAIN-D'ŒUVRE
DES SERVICES
DE SOINS PERSONNELS

SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC



Faits saillants

du Diagnostic sectoriel 2016
et de l'Analyse sous-sectorielle
Esthétique 2016

Préambule

Ce document présente les principaux faits saillants du *Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels 2016* et de l'*Analyse sous-sectorielle de la main-d'œuvre du secteur de l'esthétique 2016*.

La réalisation d'un diagnostic sectoriel de main-d'œuvre constitue un des moyens pour arriver à une perspective globale et à jour du marché du travail dans un secteur d'activité économique. Pour sa réalisation, SOINS PERSONNELS QUÉBEC a effectué une démarche en trois temps :

- 1 La collecte des données primaires par sondage en milieu de travail auprès d'un total de 1200 répondants salariés, travailleurs autonomes et employeurs des secteurs de la coiffure, de l'esthétique et de la massothérapie
- 2 La collecte et l'analyse de données secondaires sur le marché du travail
- 3 L'intégration et l'analyse des données des deux démarches dans un seul rapport

Pour produire une analyse plus ciblée du sous-secteur de l'esthétique, SOINS PERSONNELS QUÉBEC a réalisé une *Analyse sous-sectorielle* qui est constituée de la compilation des résultats du sondage en milieu de travail auprès des 400 répondants du sous-secteur de l'esthétique, de la collecte et l'analyse des données secondaires et de l'analyse comparative des données du *Diagnostic sectoriel pour les sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps 2011* lorsque cela était possible et pertinent.

Les faits saillants qui en découlent présentent les principaux constats du secteur de l'esthétique, de la pratique du métier, de l'offre de formation et des enjeux liés au développement des entreprises et de la main-d'œuvre.

Tous ces documents sont disponibles sur www.soinspersonnels.com

Dans le but d'alléger le texte, le genre masculin est employé sans discrimination.

Bonne lecture!

Le métier

Les compétences des esthéticiennes et des esthéticiens selon leur norme professionnelle

Les 6 compétences essentielles

- ✦ Établir des relations interpersonnelles en contexte professionnel
- ✦ Conseiller la clientèle sur les services et les produits offerts
- ✦ Effectuer des soins esthétiques de la peau
- ✦ Effectuer des soins des mains et des pieds
- ✦ Épiler à la cire
- ✦ Effectuer des activités administratives

Les 3 compétences complémentaires

- ✦ Épiler à l'électricité
- ✦ Épiler par photoépilation
- ✦ Réaliser un maquillage

Qui et combien?

- ✦ **12 900 esthéticiennes** en emploi selon l'ENM de 2011
- ✦ **96 %** sont des femmes
- ✦ **Le profil des personnes en emploi** (en moyenne entre 25 et 44 ans)
 - 23 % entre 15 et 24 ans ↑ 2 %
 - 24 % entre 25 et 34 ans ↑ 4 %
 - 23 % entre 35 et 44 ans ↑ 4 %
 - 20 % entre 45 et 54 ans
 - 10 % 55 ans et plus ↑ 1 %
- ✦ **6 073 emplacements** ↑ 36 % *
- **3 980 emplacements de travailleurs autonomes** ↑ 86,5 %
- **1 412 emplacements** de 1 à 4 employés ↓ 34,2 %
- **447 emplacements** de 5 à 9 employés ↓ 25,9 %
- **154 emplacements** de 10 à 19 employés ↓ 15,4 %
- **66 emplacements** de 20 à 49 employés ↑ 24,5 %
- **14 emplacements** de 50 employés et + ↑ 180 %

(*Les résultats sont influencés par le changement de méthodologie de STATCAN)

